

SYNTHÈSE DU RAPPORT DE JÉRÔME CHARTIER « RÉFLEXIONS POUR UNE CONVERGENCE FISCALE FRANCO-ALLEMANDE »

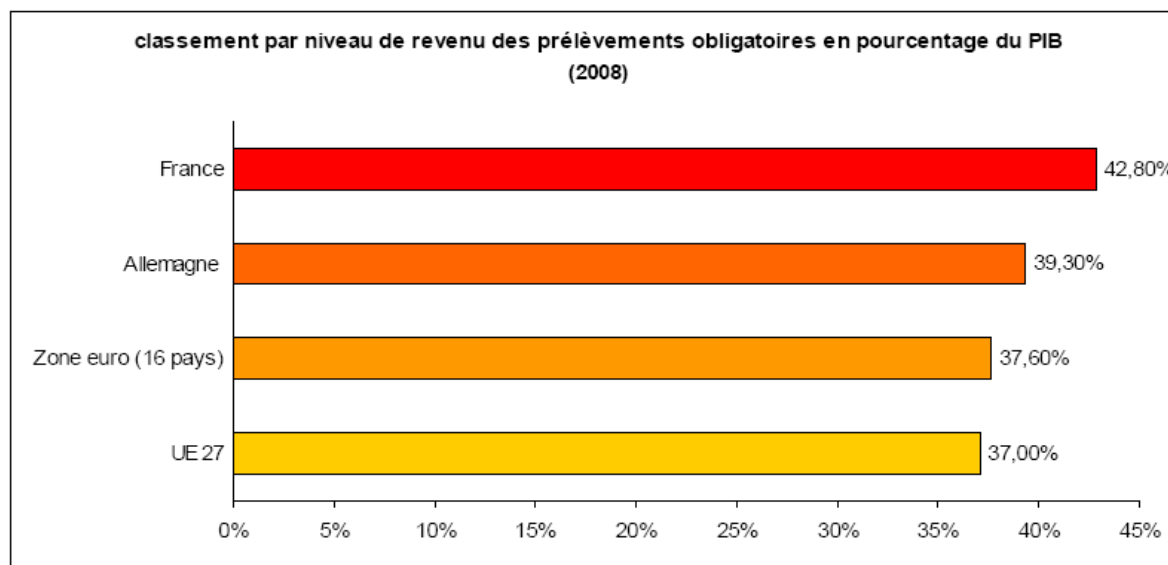
L'objectif proposé par le Président de la République, en fin d'année dernière, est de rapprocher le régime fiscal français de celui en vigueur en Allemagne.

La Cour des Comptes ainsi que la Commission des finances de l'Assemblée publieront d'ici la fin du mois de février des rapports sur le sujet.

Le 18 novembre 2011, Jérôme Chartier a rendu public un rapport réalisé dans le cadre de l'UMP et dénommé « Réflexions sur une convergence fiscale franco-allemande ».

Le rapport souligne que la France se caractérise par :

- Un montant plus élevé de dépenses publiques (55,9 % contre 47,9 % du PIB)
- Un niveau plus élevé de prélèvements obligatoires.



En revanche, les inégalités sont moindres en France. Le niveau de dépenses sociales est de 4209 euros en Allemagne contre 4627 euros en France.

Le rapport mentionne que les deux pays sont dans une situation comparable en matière de taxation des revenus et de la consommation (après le passage de 16 à 19 % du taux de TVA en Allemagne). En revanche, selon Jérôme Chartier, la taxation du capital serait plus élevée en France qu'Outre Rhin.

Le taux de l'IR est de 41 % en France contre 42 % en Allemagne.

Pour les prélèvements sociaux, une convergence est constatée. Les recettes sociales représentent 37,7 % du produit total des prélèvements contre 38,3 % en Allemagne et 30,2 % en moyenne au sein de l'Union européenne.

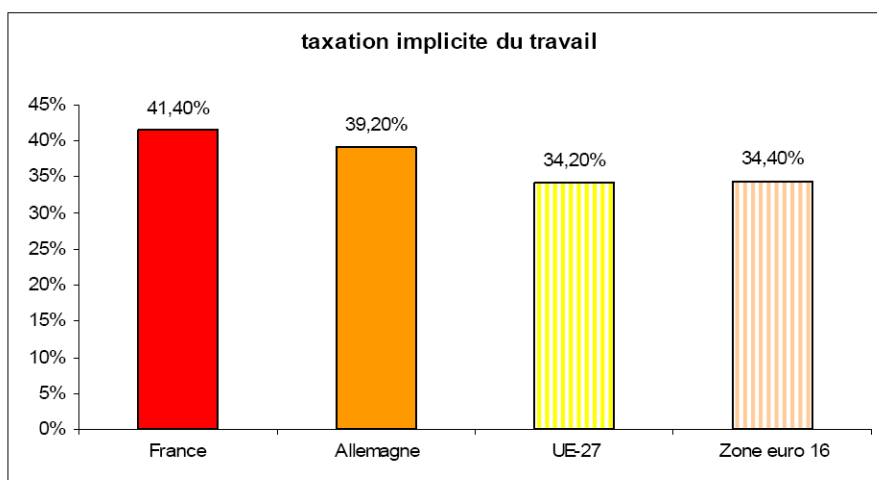
TAXATION DU TRAVAIL

La France se démarque de l'Allemagne sur deux points :

- L'importance des cotisations employeurs sans pour autant réellement créée une différence en matière du coût du travail
- La fiscalité de la production ; la richesse créée par les entreprises est plus taxée qu'en Allemagne qui se situe en la matière en-dessous de la moyenne européenne.

en % du PIB (2008)	France	Allemagne
Employeurs	11	6,5
Employés	4	6,1
Non salariés	1,2	2,5
Total	16,1	15,1

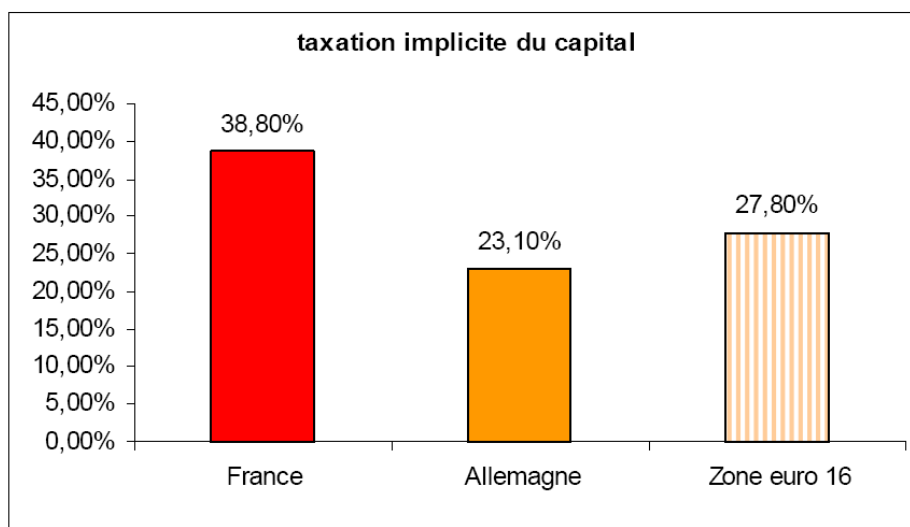
Source : Eurostat



Source : Eurostat

TAXATION DU CAPITAL

Pour la taxation apparente du capital, Jérôme Chartier souligne que la France se situerait au 2^{ème} rang juste après le Royaume-Uni. Pour les revenus du capital, l'Allemagne a augmenté la pression fiscale après 2002 avec l'introduction d'un taux marginal de 45 % pour la tranche d'IR supérieur à 250 000 euros.

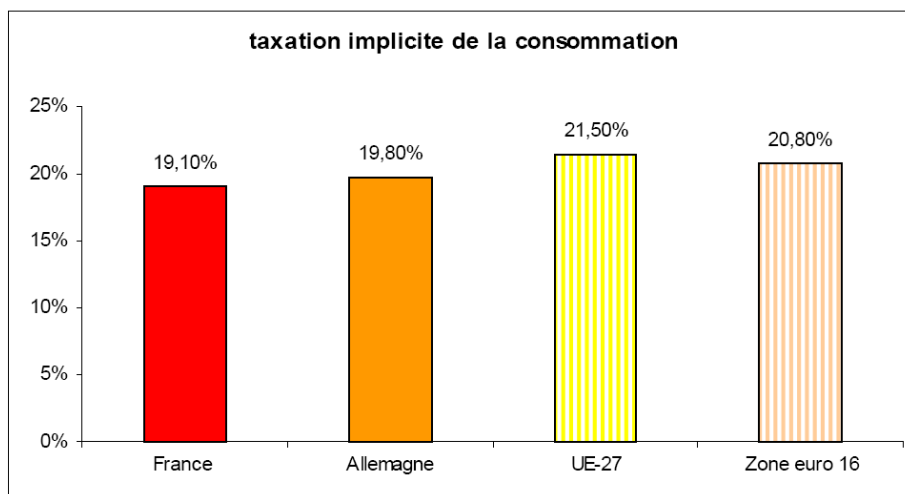


Source : Eurostat

Concernant la transmission du patrimoine, le régime français est très intéressant pour les petites successions inférieures à 100 000 euros.

TAXATION DE LA CONSOMMATION

Hors taxations spécifiques touchant certains biens et services (alcool, tabacs, assurances...), la France est en matière de taxation de la consommation en-dessous de la moyenne européenne. En ajoutant toutes les taxes, le classement pourrait être autre.



Source : Eurostat

LES PROPOSITIONS DE JÉRÔME CHARTIER

1. Lissage des disparités entre les régions les plus riches et les régions les plus pauvres

Jérôme Chartier met en avant le système de péréquation des ressources entre Länder (garantie de 95 % de recettes par habitant par rapport à la moyenne nationale) et préconise son adoption en France (le taux le plus bas en France est obtenu par la Corse avec un taux de 66 %).

2. Fixation d'un plafond de déductibilité des frais financiers de l'impôt sur les sociétés

L'Allemagne a introduit en 2008 un système de plafonnement de déductibilité des frais financiers, fixé à 30 % de l'excédent brut d'exploitation net. Le rapporteur préconise l'adoption d'un tel dispositif avec comme objectif de stabiliser la base fiscale de l'IS et de favoriser l'auto-investissement. Les PME seraient exonérées de cette mesure. Cette disposition rapporterait 900 millions d'euros.

3. Rapprochement de la fiscalité du patrimoine

Jérôme Chartier considère que la taxation du patrimoine représente 3,4 % du PIB en France contre 1 % en Allemagne.

Il propose :

- Le maintien d'un impôt sur les patrimoines excédant 4,04 millions d'euros avec application d'un taux de 0,5 % (actuellement 0,55 à 1,8 %) en sortant de l'assiette, la résidence principale et l'outil de travail. Le rendement de cette taxe serait de 1,2 milliard d'euros.
- L'imposition à faible taux de l'ensemble du patrimoine foncier hors résidence principale avec un abattement de 500 000 euros pour les propriétaires de résidences principales. Le rendement de cette taxe serait de 300 millions d'euros.
- L'application du régime des plus-values immobilières pour les résidences principales d'une valeur supérieure à 1,2 million d'euros. Le rendement attendu est de 200 millions d'euros.
- L'application du régime des droits de mutation à titre onéreux pour tout bien immobilier y compris pour les cessions de part de SCI détenus par des non-résidents ou non immatriculés en France. Le gain serait de 600 millions d'euros.

Avec ces différentes mesures comprenant la modification de l'IS, le gain fiscal serait de 3,2 milliards d'euros qui s'ajoutant à la suppression du bouclier fiscal (600 millions d'euros) compenserait la perte liée à l'aménagement de l'ISF.

4. Autres mesures proposées

La TVA

Jérôme Chartier s'oppose à la création de la TVA sociale. Il rappelle que le passage de 16 à 19 % du taux de TVA en Allemagne n'a permis de baisser les cotisations sociales que de 0,5 points. En revanche, le taux de l'impôt fédéral sur les sociétés avait été diminué de 10 points.

Jérôme Chartier propose la création d'un taux intermédiaire de 12,5 % (le problème de conformité au droit européen n'est pas soulevé). Il souligne qu'en Allemagne le taux réduit est de 7 %. Il suggère à demi-mot que le taux super réduit de 2,1 % soit revu.

Les valeurs locatives

Même s'il admet que l'Allemagne n'a pas revu ses bases locatives depuis 1925, le rapporteur juge indispensable que la France accélère son processus de révision qui doit débiter cette année pour les locaux commerciaux.

L'impôt sur les sociétés

Afin d'éviter le dumping fiscal, Jérôme Chartier suggère l'instauration d'une assiette européenne pour l'IS.